

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2020

---

Présents : Jean-Claude DOUGNAC, Manuel ALCAIDE, Danielle BODIN, Pierre CAZENEUVE, Albert CIGAGNA, Emilie COURTOUX, Elsa GUINGAN, Jean-Pierre JOULIA, Brigitte MAUCLAIR, Véronique PARENTI, Lucette SALANDINI, Sébastien VILLEMUR.

Absents excusés : Maryline FEUILLERAT, Florence VILLARDI, Geoffrey ZORZI.

Secrétaire de séance : Emilie COURTOUX.

### **Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2020**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, en date du 16 novembre 2020 a été rédigé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2020 dont chacun des conseillers a pu prendre connaissance.

### **Objet : Décision Modificative No 1 du Budget Principal 2020**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que certains articles du Budget Primitif 2020 nécessitent des diminutions ou des augmentations de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les crédits nouveaux ci-après :

Articles	Budget Principal Section de Fonctionnement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	<b>Dépenses</b>	<b>53 449.85</b>	<b>67 794.85</b>
60611/011	Fournitures eau et assainissement	2 500.00	
60621/011	Fournitures combustibles		500.00
60622/011	Fournitures carburants	200.00	
60623/011	Fournitures alimentation	2 000.00	
60631/011	Fournitures produits d'entretien		2 600.00
60632/011	Fournitures petit équipement	1 000.00	
6064/011	Fournitures administratives		200.00
615228/011	Entretien autres bâtiments	34 092.35	
615232/011	Entretien de réseaux	1 000.00	
61551/011	Entretien du matériel roulant	1 000.00	
61558/011	Entretien des autres biens mobiliers		500.00
6156/011	Maintenance		2 000.00
6182/011	Documentation générale et technique		10.00
6248/011	Frais de transports divers	500.00	

6257/011	Réceptions		132.00
6261/011	Frais d'affranchissement		25.00
627/011	Services bancaires et assimilés		400.00
63512/011	Taxes foncières		3 845.00
6336/012	Cotisations CNFPT - CDG	300.00	
6413/012	Rémunérations du personnel non titulaire	2 000.00	
6451/012	Cotisations à l'URSSAF	500.00	
6453/012	Cotisations aux caisses de retraite	500.00	
6531/65	Indemnités élus	500.00	
6532/65	Frais de mission des élus	300.00	
65548/65	Autres contributions	3 000.00	
6558/65	Autres dépenses obligatoires		1 000.00
6574/65	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	107.50	
65888/65	Autres charges de gestion courante		2.00
6618/66	Intérêts des autres dettes	500.00	
6718/67	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		381.00
673/67	Titres annulés (exercices antérieurs)	450.00	
6817/68	Dotations amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	3 000.00	
023	Virement à la section d'investissement		56 199.85

Articles	Budget Principal Section de Fonctionnement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	<b>Recettes</b>	<b>8 673.00</b>	<b>23 018.00</b>
7022/70	Coupes de bois		120.00
70311/70	Concessions dans les cimetières		655.00
70323/70	Redevances occupation du domaine public		53.00
7067/70	Redevances services périscolaires	900.00	
70846/70	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement		4 200.00
70848/70	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes		592.00
70878/70	Remboursements de frais par d'autres redevables	873.00	
7088/70	Autres produits d'activités annexes		120.00
73212/73	Dotation de solidarité communautaire		93.00
73223/73	Fonds national de péréquation des ressources communales et interc.		5 410.00
7473/74	Participations Département	3 349.00	
752/75	Revenus des immeubles		2 600.00
7588/75	Autres produits divers de gestion courante		4 550.00
7713/77	Libéralités reçues		800.00
7718/77	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 551.00	
6419/012	Remboursement sur rémunérations du personnel		3 825.00

Articles	Budget Principal Section d'Investissement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	<b>Dépenses</b>	<b>97 132.22</b>	<b>9 560.29</b>
165/16	Dépôts et cautionnements reçus		1 060.29
21318-172/21	Travaux Salle du 1er Mai	33 500.00	
2132-158/21	Travaux logement école maternelle		8 500.00
2132-284/21	Travaux Hôtel entreprises	7 342.96	
2138-265/21	Travaux bâtiments Lacroix	55 500.00	
2138-285/21	Achat bâtiment Mauriès	789.26	

Articles	Budget Principal Section d'Investissement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	<b>Recettes</b>	<b>151 821.00</b>	<b>64 249.07</b>
10226/10	Taxe d'aménagement		781.30
13251-284/13	Subvention Communauté Communes Hôtel Entreprises	13 421.00	
1342/13	Amendes de police travaux de sécurisation RD52		6 207.63
165/16	Dépôts et cautionnements reçus		1 060.29
16873/16	Autres dettes - Conseil Départemental	10 400.00	
024	Produits des cessions	128 000.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		56 199.85

**Objet : Attribution de subventions aux associations**  
**Exercice 2020**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les associations peuvent être soutenues financièrement par la Mairie de Mazères/Salat dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public.

Monsieur le Maire rappelle qu'une enveloppe annuelle de 8 392,50 € a été inscrite dans le budget communal de 2020 à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations.

Sur cette enveloppe, 6 992,50 € ont déjà été attribués et il reste donc 1 400,00 € de crédits disponibles à répartir entre les différentes associations.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes dans l'enveloppe des crédits disponibles :

Association Cantonale de Vulgarisation Agricole de Salies du Salat	200,00 €
Boussens Cassagne Mazères Tennis	400,00 €
Mazères Cassagne Sports Montagne	100,00 €
Mazères Cassagne Sports Gym Loisirs	100,00 €
Mazères Cassagne Volley	300,00 €
Assoc. Intercommunale Chasse Mazères Montsaunès	100,00 €
Musée du Papier Rizla+	200,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 1 400,00 € répartie comme indiqué ci-dessus.

**Objet : Recrutement d'un agent contractuel à temps complet sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**  
(en application de l'article 3-I.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et la réalisation de divers travaux d'entretien et de maintenance des locaux ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 28 février 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent de la voirie, des espaces verts et l'entretien des locaux pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.

## **Objet : Motion de défense du Réseau des Finances Publiques en Comminges**

La motion suivante a été voté à l'unanimité :

Chaque jour, nos administrés sont amenés à se déplacer, prendre contact avec les centres des finances publiques (CFP), pour un paiement, une question, un conseil.

Nous, élus, sommes en contact direct avec les personnels de ces services, pour la gestion comptable de notre commune. La disponibilité, l'aide et le soutien apportés nous sont précieux et sont fortement appréciés.

Nous sommes engagés dans un projet de développement de notre territoire pour accueillir demain de nouveaux citoyens, des emplois et entreprises. Cela ne pourra se faire sans un service public de proximité et de pleine compétence.

Le directeur régional des Finances publiques (DRFiP) d'Occitanie et de Haute-Garonne a annoncé pour 2021 son « nouveau réseau de proximité » (NRP) qui continue de restructurer les services actuels des Finances publiques dans notre département.

Pour le COMMINGES, il envisage pour 2021:

- la spécialisation progressive du Centre des Finances publiques (CFP) de Villefranche de Lauragais sur l'eau, l'assainissement et l'électricité et donc le départ de la gestion des régies communales et intercommunales du Comminges. Où est la proximité ?

- le transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries de SALIES DU SALAT et de SAINT-BEAT-LEZ vers le service des impôts des particuliers (SIP) de Saint-Gaudens.

- la fermeture de toutes les caisses des CFP, sauf Saint-Gaudens, remplacées par la Française des jeux (entreprise privatisée), via les buralistes, pour encaisser en espèces et carte bancaire les impôts, amendes, loyers, cantines etc.

- la transformation de services de pleine compétence territoriale en antenne de Muret du service de publicité foncière (SPF) et du centre des impôts fonciers (de Saint-Gaudens).

Pour 2023 au plus tard, l'objectif du DRFiP est de terminer cette destruction du service public de proximité, avec :

- la fermeture du CFP de CAZERES

- la fermeture du CFP de SALIES DU SALAT

- la fermeture du CFP de SAINT-BEAT-LEZ

- la fermeture du CFP de MONTREJEAU

- le transfert de l'ensemble des missions de ces quatre centres des Finances publiques vers les services de gestion comptable (SGC) de Bagnères de Luchon, Saint-Gaudens et Boulogne sur Gesse

- la création de 3 postes de Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), celui de Saint-Gaudens nommé en avril 2020 n'est toujours pas présent, devant reprendre la mission de conseil et d'expertise des 7 trésoriers actuels. Notre mobilisation en 2019 avait permis d'enrayer cette casse en repoussant de quelques mois ces réformes et en permettant au service impôts des entreprises de garder sa pleine compétence.

Nous nous opposons fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics de pleine compétence en milieu rural.

Nous refusons la mise en place de points d'accueil, en maison de service au public ou autre, qui n'apporteraient jamais la qualité du service rendu actuellement par les CFP et qui transféreraient des charges financières de l'État vers les collectivités locales.

Nous refusons de dépendre d'un comptable (SGC) qui exécute le budget de la commune (et de combien d'autres?) et d'un autre comptable (CDL) qui la conseille, alors que ces deux rôles sont remplis actuellement par une seule et même personne, proche et disponible.

Nous exigeons le maintien, en 2021 et pour l'avenir, de CFP de proximité actuelles, avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (accueil fiscal de proximité, recouvrement de l'impôt, tenue des comptes des collectivités et établissements publics locaux et de santé).

Nous exigeons que l'ensemble des emplois dans les centres des Finances publiques soient pourvus.

Le COMMINGES n'est pas une dépendance du Muretain, il doit garder des services de pleine compétence territoriale.

## **Objet : Inscription au rôle d'affouage**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une coupe d'affouage a eu lieu dans la forêt communale du bois du Bernet à Figarol.

Selon la délibération n°50-2020 du 26 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé le rôle d'affouage et a fixé la taxe d'affouage à 26.00 € (vingt-six euros) le stère, soit 260.00 € (deux cent soixante euros) la pile payable par chèque.

Suite à la demande d'inscription lancée auprès des administrés de la commune, 2 personnes se sont rajoutées à ce jour au rôle d'affouage :

- Rita ALCOCK CLEWLOW – 1 lot
- Jean-Jacques GUERY – 1 lot

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rajouter 2 personnes à la liste des inscrits au rôle d'affouage et autorise Monsieur le Maire à inscrire la recette correspondante à l'article 7025 du Budget communal.

## **Objet : Recrutement d'un agent contractuel à temps complet sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

(en application de l'article 3-I.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'assistance et l'accueil des enfants à l'école maternelle et le nettoyage des locaux ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 12 décembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'accueil, d'animation et d'hygiène des jeunes enfants ; préparer et nettoyer les locaux et les matériels servant directement aux enfants ; encadrer des activités d'animations périscolaires, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et la séance est levée à 20 h 00.